

Pays du
Cambrésis

Syndicat Mixte du Pôle
d'Équilibre Territorial et Rural

Vous avez des projets ? Le Pays du Cambrésis vous accompagne !

Donnez de l'élan à vos projets

Grâce au programme européen
LEADER 2023/2027

Un soutien pour vos
projets économiques,
touristiques et de
circuits courts.



Région
Hauts-de-France



Cofinancé par
l'Union européenne



Les projets éligibles

Le dispositif européen **LEADER - Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale** - soutient des projets innovants portés par des acteurs locaux, en faveur du développement rural en lien avec les thèmes suivants :

SERVICES DE PROXIMITÉ

- Commerces / Artisanats
- Lieux multi-services, services itinérants, digitalisation
- Hébergements touristiques et restauration
- Développement de labels / marques touristiques

CIRCUITS COURTS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Circuits courts alimentaires et non alimentaires, vente directe
- Valorisation des produits locaux
- Sensibilisation aux changements de comportement

TOURISME

- Démarches « hors les murs », outils pédagogiques (mallettes, expositions...)
- Valorisation des savoir-faire et des patrimoines, scénographie
- Circuits touristiques, incitation à la découverte du territoire

COOPÉRATION

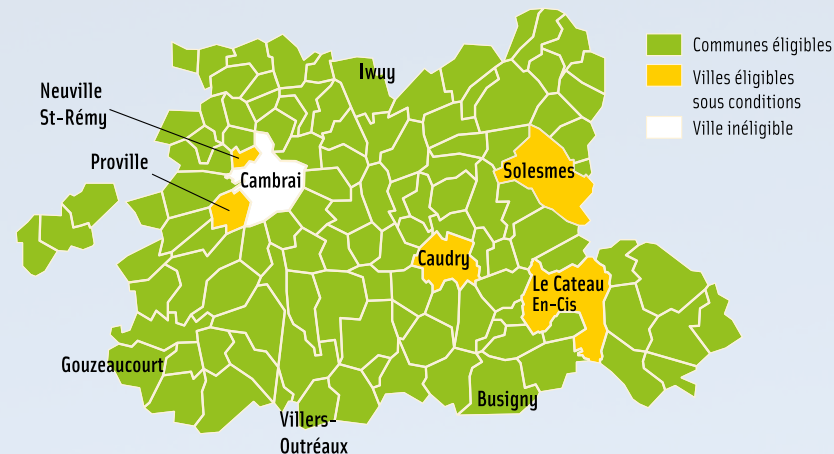
Spécificité de LEADER, la coopération permet d'aider les territoires ruraux à imaginer de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes avec d'autres territoires, en France et en Europe.

Financement des projets



EFFET INCITATIF : Le dossier de subvention doit être complet avant la réalisation du projet
COÛTS RAISONNABLES : Devis comparatifs ou respect de la commande publique obligatoire

Critères d'éligibilité



- Votre projet se situe **sur l'arrondissement de Cambrai** (hors ville de Cambrai)
- Vous bénéficiez d'**un cofinancement public** : Communauté d'agglomération ou de communes, Département, Région, État...
- Les dépenses minimum du projet s'élèvent à :
 - **7 000 € HT pour une structure privée** : entreprise, association, agriculteur...
 - **10 000 € HT pour une structure publique** : EPCI, établissement public, commune...
- Vous souhaitez **investir dans du matériel neuf** : outils de production, équipements, mobilier ou **réaliser des travaux d'aménagement** (travaux de second œuvre)
- Vous souhaitez **réaliser une étude, créer des outils de communication et sensibilisation**

Un dossier LEADER pas à pas



Organisation du programme LEADER 2023/2027

Le Comité technique est l'organe d'analyse des projets.
Son rôle est d'émettre un avis d'admissibilité aux projets qui seront proposés au comité de programmation.
Il est composé de techniciens des partenaires (EPCI : CAC, CA2C et CCPS, Chambres consulaires (CCI, CMA, Agriculture), Région, Département, État, Agence d'Attractivité du Cambrésis).



Le Comité de programmation est l'organe décisionnel.
Son rôle est d'examiner les dossiers complets et instruits par l'Autorité de Gestion Régionale et de décider de l'attribution de l'aide LEADER au regard de la Stratégie Locale de Développement du Cambrésis.



Il est composé de 22 membres : 11 représentants élus des communautés d'agglomérations et de communes et 11 représentants de la société civile.

Vous avez des questions, des projets ? N'attendez pas ! Contactez-nous.

Dorothee BIN - *Chargée d'animation LEADER*

Mélanie LEGUAY - *Gestionnaire LEADER*

Tél : 03 27 72 92 62

leader@paysducambresis.fr

Groupe d'Action Locale (GAL) du Cambrésis

PETR du Pays du Cambrésis

14 rue Neuve - BP 50049 - 59401 Cambrai Cédex

L'équipe technique vous aidera à :

- Vérifier l'éligibilité
- Construire votre projet
- Monter le dossier de demande de subvention

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<http://www.paysducambresis.fr/le-pays-en-actions/developpement-rural/programme-leader>



**Cofinancé par
l'Union européenne**

